

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE D ENTRECHAUX

\* \* \* \* \*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 juillet, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 4 juillet 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11      Nombre de conseillers représentés : 3      Votants : 14

Étaient présents : Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, Mme Catherine LECOEUR, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Barbara BLANC donne pouvoir à M. Dominique FRANCOIS, M. Ludovic LAGNEAU donne pouvoir à M. Alexandre ROUX

Absents : Catherine MONTIGNY

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

**N° 37/2025    Objet : Choix du prestataire pour l'organisation de la fête « Il était une fois Entrechaux »**

Il est proposé de confier à l'Épopée belle, l'organisation de la fête « Il était une fois Entrechaux », pour un montant de 11 024 € HT.

**Résultat du vote :**

**Suffrages exprimés : 14      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'exposé de M. le maire en séance,**

**Vu le résultat du vote,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide de confier l'organisation de « Il était une fois Entrechaux » à l'Épopée belle, pour un montant de 11 024 € HT.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance ,  
Philippe GUINTRAND

Le maire,  
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire  
compte tenu de la transmission en préfecture le, 18/07/25  
et de la publication le

